

**القُنْدِيلِيَّةُ الْعَالَمِيَّةُ لِلْمُلْكَةِ الْمُغْرِبِيَّةِ** le  
**Consulat Général du Royaume du Maroc à Strasbourg**



ستار سبورغ

**Urgent**

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Destinataire Principal : CAB/ 1-CAB/ 2-SG/ 4-DG7/ 5-DG8/ 1-DG8/ 3

Destinataire Cc : Notre Mission auprès de l'UE-Bruxelles

Transmission : Confidentiel

Diffusion : Urgent

Référence :

Objet : Projet d'avis de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE sur le projet de résolution « contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental ».

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE a adopté les conclusions et l'ensemble des amendements, (avis ci-joint), proposés par son rapporteure pour avis, Mme Maria Teresa Bertuzzi, (Italie, Groupe socialiste) sur le projet de résolution « contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental » (Rapporteuse : Mme Liliane Maury Pasquier, Suisse, SOC, Commission des questions politiques et de la démocratie).

La Commission a rejeté tous les amendements et sous-amendements, ci-après, de la partie marocaine déposés pour supprimer ou modifier les amendements de la rapporteuse Mme Bertuzzi à l'exception du seul sous-amendement suivant à l'amendement H, auquel, la rapporteuse ne s'y pas opposé : « développer une culture des droits de l'homme dans les camps de Tindouf et veiller à leur respect afin de protéger les populations déplacées de toute forme de violence ». Ces amendements seront examinés par la commission des questions politiques et en plénière le mercredi 25 juin 2014.

Il semblerait que la rapporteuse Mme Pasquier a joué un rôle dans l'adoption des ces amendements hostiles à notre pays en connivence avec des membres des délégations suisse et italienne.

Suite à ce vote négatif, ce Consulat ainsi que la délégation parlementaire marocaine ont entrepris des démarches comprenant des rencontres avec la Présidente de l'APCE, Mme Anne Brasseur, le Directeur de cabinet du Secrétaire Général de l'APCE, les Chefs de délégations nationales, les membres de la Commission des questions politiques et des

Ambassadeurs représentants permanents, ainsi que des membres de l'APCE dans le but de les sensibiliser sur le sens dangereux que pourrait prendre le projet de résolution suite à l'adoption de ces amendements.

La délégation marocaine a attiré l'attention de la Présidente de l'APCE sur les conséquences, notamment la continuité de la présence de la délégation marocaine dans le cadre du partenariat, au cas où les amendements de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme seront adoptés dans le texte final de la résolution, qui sera voté en plénière l'après-midi du mercredi 25 juin 2014.

Elle a fait savoir également qu'avec ces amendements cassent le compromis qui a marqué le projet de résolution voté à Athènes le 07 mai 2014.

Ce Consulat et la délégation marocaine ont tenté de trouver un arrangement avec la rapporteure de la Commission des questions politiques, Mme Pasquier au sujet des amendements de la commission des questions juridiques. Cependant, celle-ci a souligné qu'elle soutiendrait lesdits amendements, et s'abstiendrait sur l'amendement K (MINURSO), tout en rejetant de soutenir un compromis entre nos propositions d'amendements et les amendements de la commission des questions juridiques.

Suite aux conseils des amis membres de la commission des questions politiques, les propositions d'amendements marocains ont été réduits à trois (copie, ci-jointe) et remis à la Sénatrice française, Mme Josette Durrieu (groupe socialiste), et au Lord Donald ANDERSON (Royaume-Uni, Groupe socialiste), qui se chargeront de les défendre lors du vote au sein de cette commission.

Haute considération.

Le Consul Général

Youssef BALLA

P.J : 03